

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-152

Objet : Conventions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu les exposés de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration.

APPROUVE les conventions d'Université Côte d'Azur recensées selon le tableau annexé à la présente délibération.



Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Fait à Nice, le 17 décembre 2020

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-152**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE :

18 JAN. 2021

PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Patrimoine, Infrastructure, accessibilité
et développement durable

Marc DALLOZ

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2020 conv n°97713	Presses Universitaires de Rennes	Administrateur Provisoire des PUR	INSPE	Directrice Inspé	12/10/2020	Convention de partenariat	Edition d'un ouvrage scientifique	/		3 693 €
2020-2021 - INSPE-DR-2020-2021-INSPE-DR-2	Université de Toulon / Fac de Droit	Pdt Université de Toulon	INSPE	Directrice Inspé	18/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Mise à disposition de locaux à titre payant	1 an	7 000 €	0 €
2020-2021-INSPE-DR-2	Office Départ d'Education et de Loisirs du Var	Pdte d'ODEL	INSPE	Directrice Inspé	14/09/2020	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Mise à disposition de locaux à titre payant	1 jour	147 €	0 €

7 147 €	3 693 €
---------	---------

